



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole**

N° référence : Avis Préfète sur le projet de parc
d'activité du Pays de Thelle.odt

Beauvais, le **14 DEC. 2022**

Vos références :

Affaire suivie par : *sylvie.helbert@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 33

Monsieur le Directeur Général,

Suite au dépôt de l'étude préalable agricole dans le cadre de la compensation collective agricole concernant votre projet de création d'un parc d'activités économiques sur les communes de Belle-Église et Chambly, j'ai émis un avis défavorable le 30 mai 2022 en vous invitant à modifier votre dossier suivant les remarques formulées dans l'avis de la CDPENAF.

Cette étude préalable modificative a fait l'objet d'une nouvelle présentation aux membres de la CDPENAF le 9 septembre 2022.

Elle précise que du fait que les mesures d'évitement et de réduction proposées initialement ne peuvent être mises en œuvre et que les mesures de compensation collective agricoles permettant de valoriser les démarches collectives portées par les agriculteurs et filières locaux (FDCUMA, Chambre d'Agriculture, Associations d'agriculteurs, ...) ne sont pas suffisamment abouties, vous souhaitez consigner les fonds, correspondant à l'investissement nécessaire pour reconstituer le potentiel économique agricole, estimés à 388 712 € à la Caisse des Dépôts et Consignations en attendant l'émergence de projets sur le territoire.

J'ai noté également qu'un groupe de travail sera mis en place afin d'assurer le choix et la mise en œuvre des mesures de compensation collective agricole avant un nouveau passage et validation éventuelle par la CDPENAF.

Monsieur le Directeur Général
Groupe ALSEI
251 boulevard Péreire
75017 PARIS

03 64 58 16 33
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex
www.oise.gouv.fr

Je prends donc acte du montant que vous vous engagez à consigner à la Caisse des Dépôts et Consignations, et vous invite à venir présenter aux membres de la CDPENAF, dans un délai d'un an, l'état d'avancement du ou des projets de mesures de compensation collectives agricoles envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,

Corinne ORZECOWSKI